

Audit du projet informatique clé Système de communication vocale de l'armée

Groupe Défense – Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

L'essentiel en bref

Au premier trimestre 2018, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a réalisé pour la première fois un audit du projet Système de communication vocale de l'armée (VSdA). Avec ce projet, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) souhaite soutenir la capacité de commandement de l'armée en toute circonstance. À cet effet, ce dernier acquiert une solution de téléphonie pour un groupe défini de participants de l'armée et investit environ 32 millions de francs, frais de personnel inclus. À cela s'ajoutent des coûts pour le développement du patrimoine immobilier, le démantèlement des anciens systèmes et l'exploitation de la solution de téléphonie sur le réseau de conduite.

La solution de téléphonie est légitimée par la donnée d'ordre de l'armée. Des synergies avec le service standard Unified Communication & Collaboration (UCC) ont été examinées, puis rejetées en raison des frais d'exploitation et des exigences en matière de disponibilité et de confidentialité.

Au moment de l'audit, le projet VSdA en était à la phase de conception, peu avant la fin de la procédure d'appel d'offres. L'exigence était que la solution s'appuie sur l'utilisation d'un produit standard.

Un pilotage et une conduite de projet efficaces, mais une situation à clarifier pour le réseau à remplacer

Le projet a été lancé en 2010. En 2015, les exigences ont été réduites au minimum. Depuis, le nouveau contenu n'inclut plus que la téléphonie vocale filaire. Le nombre de sites et d'utilisateurs à connecter a été réduit de plus de moitié par rapport à la planification initiale.

Le pilotage et la conduite du projet, gestion de la qualité et des risques incluse, ont été définis de manière efficace et sont opérationnels. Les parties prenantes sont représentées dans le comité de projet ou/et sont membres de l'équipe principale. Trois à cinq nouveaux spécialistes doivent encore être recrutés pour l'exploitation future, ce qui s'avère difficile. Ainsi, les ressources en personnel sont toujours considérées comme un risque important.

Le CDF n'a pas pu identifier de manière univoque les responsables de l'exploitation du réseau de télécommunication automatique (réseau AF) à remplacer, bien que celui-ci soit en service depuis 1995. Un concept d'exploitation a été élaboré, mais aucune mise en service formelle n'a eu lieu. Le niveau de sécurité « confidentiel » n'a pas été atteint au moment de l'audit et aucune annonce officielle n'a été faite concernant la mise à l'arrêt du système.

Nécessité d'une stratégie globale au niveau fédéral pour les moyens de télécommunication dans les situations de crise

L'ordre de l'armée et les ordres d'exécution subordonnés contiennent les directives pour garantir les conditions préalables des engagements de l'armée dans toutes les situations. Le Système de communication vocale de l'armée doit assurer le maintien d'une partie de la capacité de commandement de l'armée en toute circonstance.

Les exigences spécifiques de la Chancellerie fédérale en matière de téléphonie dans les installations de commandement du Conseil fédéral sont également prises en compte. Il n'existe pas d'étude détaillée complète sur le thème « Commander en situation extraordinaire », et cela bien que le rapport final « Exercice du Réseau national de sécurité 2014 » relevait déjà sans ambiguïté les faiblesses des systèmes informatiques existants et leurs conséquences sur le commandement en situation de crise.

Une base stratégique pour les moyens de télécommunication dans les situations de crise, englobant les secteurs civil et militaire, fait également défaut au moment de l'audit. Certes, l'Office fédéral de la protection de la population élabore une telle base à l'aide du Réseau national de données sécurisé (RDS+), mais ce dernier ne concerne que la communication civile. Afin de mettre en place des infrastructures et des moyens de communication qui soient cohérents et qui exploitent les synergies disponibles, une approche globale des services, capacités et technologies sur le thème « Commander en situation extraordinaire » est nécessaire.

Dans une déclaration commune, le Secrétariat général du DDPS, la Chancellerie fédérale et l'Unité de pilotage informatique de la Confédération ont estimé que l'élaboration d'une stratégie globale pourrait en principe apporter une potentielle plus-value, mais qu'elle ne pourrait être réalisée avant la fin de l'année 2023. Par conséquent, le CDF a demandé au Conseil fédéral d'établir une feuille de route contraignante pour l'élaboration d'une stratégie globale jusqu'à fin 2018. Dans sa réponse, le Conseil fédéral précise l'avis des unités administratives susmentionnées. Lui aussi estime qu'il est judicieux d'élaborer une stratégie globale et prévoit l'établissement d'une première feuille de route d'ici la fin de l'année 2020.

Texte original en allemand